

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE  
**Faculté des Sciences et Techniques**

# LIVRET DE L'ÉTUDIANT

## Licence 2

# INFORMATIQUE

## Année 2021 – 2022

Domaine : Sciences - Technologies - Santé  
LICENCES

renforcée physique - chimie  
régio chimica  
chimie  
physique  
environnement sécurité risque  
mécanique  
électronique, énergie électrique et automatique  
mathématiques  
informatique  
méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises  
STAPS : Activités Physiques Adaptées et Santé



# Sommaire

## Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques.....	3
2. Le campus.....	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité.....	6
3.1. Service de scolarité.....	6
3.2. Inscriptions.....	6
3.3. Validation d'U.E.....	7
3.4. Boite mail UHA.....	7
3.5. Le calendrier universitaire.....	8
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap.....	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	11
3.9. Les étudiants salariés.....	11
3.10. Les étudiants boursiers.....	12
3.11. Etudiants Campus France.....	13
3.12. UE Libre.....	13
3.13. Lexique des abréviations universitaires.....	14
3.14. Les langues.....	14
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	15
5. Informations importantes.....	17
5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :.....	17
PIX (nouvelle certification des compétences numériques).....	17
5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	17
5.3. Examens :.....	17
5.4. Vie de l'établissement.....	17

# 1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Responsable licence 1ère année : Mme Dominique SCHWARTZ

Responsable licence 2ème année : Mme Marie-Christine HANF

Les différents responsables de formation des licences:

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. HERMANN Gilles gilles.hermann@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stephane stephane.riviere@uha.fr
Informatique	Mathématiques	M BELHACHMI Zakaria zakaria.belhachmi@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	Mme JUNG Corinne corinne.jung@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme BALLY-LE GALL Florence regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leysSENS@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien julien.parmentier@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François francois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	Mme Géraldine ESCRIVA-BOULLEY geraldine.escriva-boulley@uha.fr Mme Claire PILUSO claire.piluso@uha.fr

## 2. Le campus

### 2.1. Le plan



#### Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (C) Chantier Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) FST - Faculté des Sciences et Techniques  
CLAM - Certification et Langues par Apprentissage Multimédia
- (F) Amphithéâtres :  
Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SCD - Service Commun de Documentation (BU Illberg)
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière - École Nationale Supérieure  
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques  
SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner - École Nationale Supérieure  
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet  
(COB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse  
Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant  
BVE - CFAU - CLOUS - Écoles Doctorales - LAMIE - Médecine -  
Mission Handicap - Relations Internationales - Scolarité -  
SIO/BAIPS - SUAC
- (R) Résidences universitaires

#### Accès Transport :

- |                    |                |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre      | Parking Tram   |
| Parking Personnels | Vélocité       |
| Bus                | Tram           |
| 17 Gifop           | tram 2 Illberg |
| 51 Université      | Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



## FST n°18 Bâtiment K

## 2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière <b>Bâtiment K</b>	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_001 à 007 ILL_K_100 à 106</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_008 ETUDIANTS (info en libre service 12 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage</p> <p>rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage</p> <p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage</p>
FST 6 rue F.Lumière <b>Bâtiment E</b>	<p>ILL_E_LABO LANGUES ILL_E_A et B ILL_E_S01 à S04</p>	<p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage rez de chaussée</p>
FST 6 rue F.Lumière <b>Bâtiment F</b>	<p>ILL_F_1 à 4</p>	<p>1<sup>er</sup> étage</p>
ENSISA Lumière <b>Bâtiment I</b>	<p><u>Salles informatique :</u> ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	<p>2<sup>ème</sup> étage</p>

## 3. Scolarité

### 3.1. Service de scolarité

**Responsable pédagogique de la 2ème année de licence physique, chimie, informatique et mathématiques : Mme Marie-Christine HANF, [marie-christine.hanf@uha.fr](mailto:marie-christine.hanf@uha.fr)**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

De 7 heures 45 à 12 h 30 le matin  
Fermé au public l'après-midi

**Responsable de la scolarité L2 informatique :**

Mme DOUAKHA Hasiba : [hasiba.douakha@uha.fr](mailto:hasiba.douakha@uha.fr), 03 89 33 62 63

Mme Douakha est votre personne référente en licence 2ème année INFORMATIQUE, pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

### 3.2. Inscriptions

#### Deux inscriptions obligatoires

**Inscription administrative** : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,... Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur [www.uha.fr](http://www.uha.fr) avant le **30 septembre 2021** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

**Inscription pédagogique** : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

**Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.**

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

**Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.**

### 3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 2 dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 17 septembre 2021.**

### 3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours.**

### 3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022											
LICENCE INFORMATIQUE 2ème année											
Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1 D		1 M		1 V		1 L	Toussaint	1 M		1 S	Jour de l'an
2 L		2 J		2 S		2 M		2 J		2 D	
3 M		3 V		3 D		3 M		3 V		3 L	
4 M		4 S		4 L		4 J		4 S		4 M	
5 J		5 D		5 M		5 V		5 D		5 M	
6 V		6 L		6 M		6 S		6 L		6 J	
7 S		7 M		7 J		7 D		7 M		7 V	
8 D		8 M		8 V		8 L		8 M		8 S	
9 L		9 J		9 S		9 M		9 J		9 D	
10 M		10 V		10 D		10 M		10 V		10 L	
11 M		11 S		11 L		11 J	Armistice 1918	11 S		11 M	
12 J		12 D		12 M		12 V	Pont si possible	12 D		12 M	
13 V		13 L	Rentrée 10h*	13 M		13 S		13 L		13 J	
14 S		14 M	MI Rentrée 10h*	14 J		14 D		14 M		14 V	
15 D		15 M		15 V		15 L		15 M		15 S	
16 L		16 J		16 S		16 M		16 J		16 D	
17 M		17 V		17 D		17 M		17 V		17 L	
18 M		18 S		18 L		18 J		18 S		18 M	
19 J		19 D		19 M		19 V		19 D		19 M	
20 V		20 L	Début UE libres	20 M		20 S		20 L		20 J	
21 S		21 M		21 J		21 D		21 M		21 V	Fin de CC Sem3
22 D		22 M		22 V		22 L		22 M		22 S	
23 L		23 J		23 S		23 M		23 J		23 D	
24 M		24 V		24 D		24 M		24 V		24 L	Reprise Sem4
25 M		25 S		25 L		25 J		25 S	Vacances de Noël	25 M	
26 J		26 D		26 M		26 V		26 D		26 M	
27 V		27 L		27 M	Vacances d'Automne	27 S		27 L		27 J	
28 S		28 M		28 J		28 D		28 M		28 V	
29 D		29 M		29 V		29 L		29 M		29 S	
30 L		30 J		30 S		30 M		30 J		30 D	
31 M				31 D				31 V		31 L	
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 M		1 M		1 V		1 D	Fête du travail	1 M		1 V	
2 M		2 M		2 S		2 L		2 J		2 S	
3 J		3 J		3 D		3 M		3 V		3 D	
4 V		4 V		4 L		4 M		4 S		4 L	
5 S		5 S		5 M		5 J		5 D		5 M	
6 D		6 D		6 M		6 V		6 L	L.Pentecôte	6 M	
7 L		7 L		7 J		7 S		7 M		7 J	
8 M		8 M		8 V		8 D	Armistice 1945	8 M		8 V	
9 M		9 M		9 S		9 L		9 J		9 S	
10 J		10 J		10 D		10 M		10 V		10 D	
11 V		11 V		11 L	Vacances de printemps	11 M		11 S		11 L	
12 S		12 S		12 M		12 J		12 D		12 M	
13 D		13 D		13 M		13 V		13 L		13 M	
14 L		14 L		14 J		14 S		14 M		14 J	Fête nationale
15 M	Vacances d'hiver	15 M		15 V	Vendredi Saint	15 D		15 M		15 V	
16 M		16 M		16 S		16 L		16 J		16 S	
17 J		17 J		17 D	Pâques	17 M		17 V		17 D	
18 V		18 V		18 L		18 M		18 S		18 L	
19 S		19 S		19 M	Vacances de printemps	19 J		19 D		19 M	
20 D		20 D		20 M		20 V		20 L		20 M	
21 L		21 L		21 J		21 S		21 M		21 J	
22 M		22 M		22 V		22 D		22 M		22 V	
23 M		23 M		23 S		23 L		23 J	Fin de CC Sem4	23 S	
24 J	Jury Sem3	24 J	DUATHLON	24 D		24 M		24 V		24 D	
25 V		25 V		25 L		25 M		25 S		25 L	
26 S		26 S		26 M		26 J	Ascension	26 D		26 M	
27 D		27 D		27 M		27 V	Pont si possible	27 L		27 M	
28 L		28 L		28 J		28 S		28 M		28 J	
		29 M		29 V		29 D		29 M		29 V	
		30 M		30 S		30 L		30 J	Jury Sem4 + comp+diplôme	30 S	
		31 J				31 M				31 D	

Rentrée L2 PC + SPI : 13/09 à 10h Amphi A  
 Rentrée L2 Renfort PC : 13/09 à 10h Salle 100  
 Rentrée L2 MI : 14/09 à 10h Amphi TAGLANG

STAGE L2 MATHS : du 12/01 au 21/01/22



### 3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via [www.emploisdutemps.uha.fr](http://www.emploisdutemps.uha.fr) où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "LICENCE 2" . Cliquer sur votre filière :

 L2 Info

Votre emploi du temps sera affiché :



		S38 - lun. 17 septembre 2018										
		Lundi 17/09/2018	Mardi 18/09/2018	Mercredi 19/09/2018	Jeudi 20/09/2018	Vendredi 21/09/2018	Samedi 22/09/2018					
Nom Stagiaires ENSCMU ENSISA FLSH FMA FSESJ FST LICENCE 1 LICENCE 2 L2 INFORMATIQUE Groupes L2 Info L2 INFO Langues L2 Info L2 MATHÉMATIQUES L2 PHYSIQUE/CHIMIE L2 PHYSIQUE/CHIMIE RENFORCEE L2 SPI - EEA LICENCE 3 MASTER 1 MASTER 2	08:30	Compléments Algèbre Linéaire Gr1 TD FELDI Elisabeth ILL_K_100 0800 - 1000 L2 INFO Gr2 L2 MATHS	Compléments Algèbre Linéaire Gr1 TD FELDI Elisabeth ILL_K_100 0800 - 1000 L2 INFO Gr1 L2 MATHS	Base de Données 1 CM ADAM Bruno ILL_K_100 0800 - 1000 L2 MATHS L2 INFO	Allemand TD HENNER Roland ILL_E_S04 0800 - 1000 L2 INFO L2 MATHS	Base de Données 1 TD ADAM Bruno ILL_E_S04 0800 - 1000 L2 INFO L2 MATHS						
	10:30	Analyse Structures CM ZAMPERI Karim ILL_K_100 1000 - 1100	Analyse Structures TD ZAMPERI Karim ILL_K_100 1000 - 1100 L2 INFO L2 MATHS	Algèbre Gr1 CM SCHLUTT Dominique ILL_K_100 1000 - 1100 L2 INFO L2 MATHS	Introduction aux réseaux CM CORDEUR Frédéric ILL_K_100 1000 - 1100 L2 INFO	Représentation des données CM MOALLIC Laurent ILL_K_100 1000 - 1100 L2 INFO	Introduction aux réseaux TD CORDEUR Frédéric ILL_K_100 1000 - 1100 L2 INFO					
	11:30	Allemand DEBUTANT L1 TD HENNER Roland ILL_E_LABO LANGUES 1200 - 1300 L2 SPI - EEA										
	13:30	Compléments Algèbre Linéaire CM FELDI Elisabeth ILL_K_100 1300 - 1400 L2 INFO L2 MATHS	Algèbre Gr1 TD SCHLUTT Dominique ILL_K_100 1300 - 1400 L2 INFO L2 MATHS	Compléments Algèbre Linéaire CM FELDI Elisabeth ILL_K_100 1300 - 1400 L2 INFO L2 MATHS	Système d'exploitation TD LEPAGNOT Fabien ILL_L_E37 1300 - 1400 L2 INFO							
	14:30	Système d'exploitation CM LEPAGNOT Fabien ILL_L_E37 1300 - 1400 L2 INFO	Algèbre Gr1 TD SCHLUTT Dominique ILL_K_100 1300 - 1400 L2 INFO L2 MATHS									
	15:30											
	16:30											
	17:30											
	18:30											
	19:30											
	Semaines		< S33 - lun. 13 août 2018	S34 - lun. 20 août 2018	S35 - lun. 27 août 2018	S36 - lun. 03 septembre 2018	S37 - lun. 10 septembre 2018	S38 - lun. 17 septembre 2018	S39 - lun. 24 septembre 2018	S40 - lun. 01 octobre 2018	S41 - lun. 08 octobre 2018	S42 - >

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

### 3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examen, surveillance, matériel adapté...).

**Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.**

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)  
 1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex  
 tel : 03 89 33 62 17  
 mail : [accueilhandicap@uha.fr](mailto:accueilhandicap@uha.fr)

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

**Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.**

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers,...), n'hésitez pas à en parler au responsable de filière, à la responsable L2, au Directeur de la FST ou à la scolarité.

Si vous vous rendez compte qu'un/une collègue ne vient plus en cours ou ne va pas bien, **signalez le/la**.

### 3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1<sup>er</sup> mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : [suaps@uha.fr](mailto:suaps@uha.fr)

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

### 3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (12h30 minimum par semaine) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter **un formulaire de dispense de cours** disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

### 3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne **le reversement des sommes indûment perçues**.

#### Contrôles et sanctions

**Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP** et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

**RAPPEL IMPORTANT** : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard huit jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

### 3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1<sup>er</sup> étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : [sumpps@uha.fr](mailto:sumpps@uha.fr)

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

### 3.12. UE Libre

Ouverture du site de l'UHA pour l'inscription des étudiants aux UE Libres ([www.uelibres.uha.fr](http://www.uelibres.uha.fr))

**du 20 septembre au 20 octobre 2021**

**Attention : Passé cette date, vous ne pourrez plus vous inscrire...**

Début des cours :- Pour les UE débutant au S1 et annuelles : la semaine du 20 septembre 2021

- Pour les UE débutant au S2 : la semaine du 24 janvier 2022.

Rappel : l'ECUE libre est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et est **notée**. Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps... Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours...

Les étudiants qui choisissent des **ECUE à la Fonderie ou FLSH doivent se rapprocher de ces composantes pour connaître les dates d'examens.**

Si vous rencontrez un problème de créneau horaire au début du 2<sup>e</sup> semestre (UE annuelles), contactez immédiatement la scolarité pour trouver une solution....

### 3.13. Lexique des abréviations universitaires

**ECTS** : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

**UE** : Unité d'Enseignement

**ECUE** : Elément Constitutif d'UE

**Coef** : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

**MCC** : Modalités de Contrôle des Connaissances

**Contrôle TD** : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

**EC1** : Examen Commun n°1

**EC2** : Examen commun n°2, etc...

### 3.14. Les langues

Les cours de langues assurés par des enseignants à la FST sont l'anglais (obligatoire) et l'allemand.

Les étudiants qui souhaitent suivre une autre langue que l'allemand (espagnol à la FLSH par exemple) devront s'assurer de la compatibilité du cours de langue avec leur emploi du temps respectif.

Attention le pôle Formation et Certification du Learning Center (ForCe) **N'ORGANISE PAS D'EVALUATION** pour les langues vivantes.

## 4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

Faculté des Sciences et Techniques												
Modalité des Contrôles de Connaissances												
Domaine	Sciences et Technologie, Santé											
Champ	Numérique et Industrie du futur											
Formation	Licence Informatique, parcours Informatique											
<b>A COMPTER DE SEPTEMBRE 2021 (Contrôle Continu Intégral)</b>												
<i>(Approuvées par le conseil FST du et par la CFVU du 14/06/2021)</i>												
<b>Fiche semestre 3</b>												
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisations	Contrôle Continu Intégral	Coef. Epr.	Régime spécial (1*) Epreuve / Coef	Coef Bloc/UE	ECTS	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale	
<b>Bloc de connaissances et de compétences Développement</b>							<b>5</b>					
12SUAPR3	<b>UE Algorithmique et programmation</b>	<b>Maths</b>				<b>2</b>	<b>6</b>					
12SPALG3	Ecue Algorithmique		EC1 écrit 2h	1				12	24		36	
			EC2 écrit 2h	1								
12SPPRO3	Ecue Programmation par objets		EC écrit 1h30	2	EC 2			4	10		14	
12SPAN3	Ecue Analyse structurée		EC machine 2h	2	EC 2			5	10		15	
12SUBDD3	<b>UE Bases de données 1</b>	<b>Maths</b>				<b>1</b>	<b>3</b>					
			EC1 écrit 2h	1				10	20		30	
			EC2 écrit 2h	1	EC2 1							
12IUSYR3	<b>UE Système et réseaux</b>					<b>2</b>	<b>6</b>					
12IPYS3	Ecue Système d'exploitation		EC1 écrit 2h	1				20	20		40	
			EC2 écrit 2h	1	EC2 2							
12IPRE3	Ecue Introduction aux réseaux		EC écrit 2h	1	EC 1			9	5		14	
<b>Bloc de connaissances et de compétences Complémentaire</b>							<b>2</b>					
12SUAGE3	<b>UE ALGEBRE ET GEOMETRIE 1</b>	<b>Maths</b>				<b>2</b>	<b>6</b>					
12SPGEO3	ECUE Géométrie		EC1 écrit 2h	1				12	18		30	
			EC2 écrit 2h	1	EC2 1							
12SPCAL3	ECUE Compléments d'Algèbre Linéaire		EC1 écrit 2h	1				12	18		30	
			EC2 écrit 2h	1	EC2 1							
<b>Bloc de connaissances et de compétences Transversal</b>							<b>3</b>					
12IUCDE3	<b>UE Culture d'entreprise</b> (Jeu sérieux 30 h)		Note de réalisation (2*) EC écrit 2h	1 1	EC 1	1	3					
12IUGDD3	<b>UE Gestion des données</b>					<b>1</b>	<b>3</b>					
12IPRDD3	Ecue Représentation des données		EC écrit 2h	1	EC 1			14	6		20	
12IPTAB3	Ecue Tableur, VBA		EC machine 2h	1	EC 1				15		15	
12MUALL3	<b>UE LANGUE : ALLEMAND(*)</b>		Info		Contrôles TD [ ]	<b>1</b>	<b>3</b>		24			
<b>Totaux SEMESTRE 3</b>								<b>30</b>	<b>98</b>	<b>170</b>	<b>0</b>	<b>244</b>
Examens/contrôles TD : au moins 2 évaluations												
EC : Examen Commun												
La compensation entre UE ne se fait qu'entre UE d'un même bloc de connaissances et de compétences (voir détails dans document complémentaire)												
Les notes des ECUE des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre dans le cas d'un redoublement.												
(1*)												
Le régime spécial s'adresse à des étudiant(e)s particulier(e)s (salarié(e)s, chargé(e)s de famille, sportif(ve)s de haut-niveau) après signature d'un contrat pédagogique spécifique. Sauf mention contraire, si un examen commun est indiqué, c'est celui correspondant du régime normal.												
(2*)												
La note de réalisation évalue le travail réalisé durant la simulation de gestion.												
(*) 8 heures de mise à niveau supplémentaires pour les étudiants n'ayant jamais étudié l'Allemand.												



Fiche semestre 4											
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisations	Contrôle Continu Intégré	Coef. Epr.	Régime spécial (1*) Epreuve / Coef	Coef Bloc/UE	ECTS	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale
<b>Bloc de connaissances et de compétences Développement</b>						<b>11</b>					
12SUSDD4	UE Structures de données	Maths	EC1 écrit 2h	1,5		3	4				
12SPSDD4	Ecue Structures de données		EC2 écrit 2h	1,5	EC2	3		14	18		32
12SPPSD4	Ecue Projet (suivi : 1h td/étudiant)		Note projet (2*)	1	Note projet (2*)	1			1		1
12IUIGR4	UE Interfaces graphiques		EC1 écrit 2h	1		2	3	10	18		28
			EC2 écrit 2h	1	EC2	1					
12IUBDD4	UE Bases de données 2					4	7				
12IPACC4	ECUE Bases de données Access		EC1 écrit 2h	2				10	20		30
			EC2 écrit 2h	2	EC2	4					
12IPGDP4	ECUE Gestion de projet		Évaluation d'un dossier	1	Évaluation d'un dossier	1		12			12
12IPPBD4	Ecue Projet (suivi : 1h td/étudiant)		Note projet(2*)	1	Note projet(2*)	1			1		1
12IUARC4	UE Architecture		EC1 écrit 2h	1		2	3	20	10		30
			EC2 écrit 2h	1	EC2	1					
<b>Bloc de connaissances et de compétences Complémentaire</b>						<b>4</b>					
12SUADD4	UE Analyse de données	Maths	EC1 écrit 2h	1		2	3	15	15		30
			EC2 écrit 2h	1	EC2	1					
12SUPRO4	UE Probabilités et statistiques	Maths	EC1 écrit 2h	1		2	3	18	22		40
			EC2 écrit 2h	1	EC2	1					
<b>Bloc de connaissances et de compétences Transversal</b>						<b>2</b>					
12IUME04	UE Méthodologie d'expression orale					2	4				
12IPTE04	Ecue Techniques d'expression orale		Contrôles TD	1	écrit 2h ou oral	1			20		20
12SPLIBR	Ecue Matière libre		Modalités propres (3*)	1	Modalités propres (3*)	1			24		24
12MUANG4	UE LANGUE : ANGLAIS	Info	Contrôles TD [ ]		écrit 2h ou oral				24		24
<b>Totaux SEMESTRE 4</b>							<b>27</b>	<b>99</b>	<b>173</b>	<b>0</b>	<b>272</b>

Examens/contrôles TD : au moins 2 évaluations  
 EC : Examen Commun  
 La compensation entre UE ne se fait qu'entre UE d'un même bloc de connaissances et de compétences (voir détails dans document complémentaire)  
 Les notes des ECUE des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre dans le cas d'un redoublement.  
 (1\*) Le régime spécial s'adresse à des étudiant(e)s particulier(e)s (salarié(e)s, chargé(e)s de famille, sportif(ve)s de haut-niveau) après signature d'un contrat pédagogique spécifique. Sauf mention contraire, si un examen commun est indiqué, c'est celui correspondant du régime normal.  
 (2\*) La note de projet contiendra au moins une note de rapport écrit et une note de soutenance orale et pourra inclure d'autres évaluations.  
 En cas d'absence prolongée justifiée exceptionnelle (motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité), l'enseignant responsable peut proposer une validation alternative par oroiet de substitution ou par épreuve écrite et/ou orale de substitution. Les autres cas d'absence entraîneront un défaillant.  
 (3\*) Modalité propres : les modalités d'évaluation sont définies par les responsables de chaque UE.

## 5. Informations importantes

### Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence

#### 5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

##### PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus (Décision CFVU du 24 mai 2018). Plus d'informations vous seront données ultérieurement.

Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,

#### 5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

### 5.3. Examens :

#### ***Examens finaux:***

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

#### ***Contrôle intermédiaire ou de TD :***

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie **en présence de l'enseignant**. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

**Tous les règlements sont à lire sur le site : [www.fst@uha.fr](http://www.fst@uha.fr), onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».**

### 5.4. Vie de l'établissement

En lien avec l'épidémie Covid-19 et les contraintes sanitaires :« Les consignes sanitaires en vigueur s'imposent à tous et conditionnent les accès aux bâtiments de l'université. Leur non-respect peut entraîner le refus d'accéder aux locaux ou l'exclusion provisoire des locaux jusqu'à ce que les consignes soient respectées, voire une saisine de la commission de discipline en cas de comportement répréhensible».